



## Reprise d'un enfant en séjour scolaire

Par **bertramp**, le **16/06/2008** à **11:09**

bonjour,

Mon mari a ses cp en juin par obligation. nous en profitons pour louer.

Mon fils est à un séjour scolaire (en france) a quelque km du camping de location. Lors de son inscription au séjour nous avons précisé oralement aux organisateurs et au CPE qu'il faudrait que l'on recupere notre fils sur le lieu du séjour pour ne pas perdre 3 jours de location. Aucun n'avait soulevé de probleme. Nous voulons le récupérer en leur donnant une décharge juste avant son retour en bus. Malheureusement a quelque jour du voyage la principale du collège (qui remplace notre ancien principal depuis avril) refuse de nous le laisser sur le lieu du séjour pedagogique. Peut on aller le récupérer malgré tout ou risque ton d'avoir des problemes avec la justice ?

merci de nous repondre rapidement car nous devons le récupérer le 20 juin.

Par **Tisuisse**, le **16/06/2008** à **13:07**

Une décharge ? alors que vous voulez récupérer votre fils avant la fin de l'année scolaire ? sur les lieux de sa classe transplantée et pendant son séjour ? Si votre fils n'a pas 16 ans, du moment qu'il est inscrit dans un collège, il a l'obligation de s'y rendre pour chaque jour de classe et vous, parents, avez l'obligation de l'y envoyer à moins que vous ne préféreriez que la loi de 1946 sur l'obligation d'assiduité scolaire ne vous soit opposée avec les conséquences qui en découlent. Les instructions ministérielles se sont durcies ces derniers temps et les tolérances appliquées depuis un certain nombre d'années sont, progressivement, supprimées.

La principale du collège a parfaitement le droit de vous opposer un refus : l'école n'est pas

une garderie où on y met ses enfants et on ne les y met pas selon les besoins et envies des parents ou de la famille.

Par **JEANC**, le **16/06/2008** à **15:03**

bonjour,

je serais peut-être un peu moins catégorique que mon collègue "tissuisse"...puisque je suis moi-même ancien proviseur d'établissement !

Il est vrai qu'il n'est pas souhaitable de soustraire un enfant à ses obligations, en l'occurrence celle son assiduité scolaire...et je déplore aussi que des parents favorisent cette manière de faire. Cela ne rend pas service à l'enfant.

Ceci étant dit, il y a un principe et l'éventuelle exception que toute personne responsable se doit de prendre en considération lorsqu'on gère des problèmes de cette nature au cas par cas...

Tout d'abord, quel âge a votre enfant ? En quelle classe est-il?

Vous pouvez toujours récupérer votre enfant...qui peut-il sérieusement vous en empêcher !!?

Vous savez même le droit de ne pas l'envoyer en classe transplantée...c'est votre droit le plus absolu...et vous pouvez toujours mentir sur les raisons de cette décision...!

A mon sens, il faut gérer cette situation intelligemment et expliquer au chef d'établissement le pourquoi du comment et gérer le départ de votre enfant sereinement...

Récupérer un enfant de force n'est en aucun cas la solution...et pourrait effectivement vous attirer des ennuis...dans ce cas mieux vaut ne pas l'envoyer ( combien ai-je connu de parents qui au lieu de jouer l'honnêteté m'adressaient des certificats médicaux de complaisance afin de récupérer leur progéniture avant la sorti des classes !!!??).

Bref, on gagne toujours à essayer de s'expliquer et à faire valoir l'intérêt de l'enfant...mais en aucun cas au détriment de celui du groupe.

je laisse ceci à votre appréciation d'adulte.

Cordialement

Par **bertramp**, le **16/06/2008** à **15:53**

bonjour,

Mon fils suit correctement les cours et il n'a même pas manqué une semaine d'école jusqu'à maintenant. il est en 5ème avec un an d'avance. Il a 12 ans. Les notes sont arrêtées depuis le 6/6 et il a terminé le programme.

Si nous partons en juin c'est que nous n'avons pas eu le choix . Mais certaine personne ne comprennent pas que tout le monde n'a pas la chance de pouvoir choisir la date des CP !

Quant à ne pas envoyer mon fils en classe pédagogique, je n'en vois pas l'intérêt.

J'ai bien essayé d'expliquer à Mme la principale que notre location est proche de son séjour pédagogique et que nous n'avons pas eu d'autre solution. Mais elle n'a même pas eu la décence de nous prévenir de sa décision et de faire suite à notre courrier. Si je n'avais pas essayé plusieurs fois de la joindre par téléphone je n'aurais même pas eu connaissance de son désaccord !

Alors je veux bien essayer de la rencontrer pour faire suite à mes deux appels téléphoniques mais j'ai bien peur que cela ne mènera à rien et je ne veux pas lui dire que j'avais l'accord oral du CPE pour ne pas lui porter préjudice ...

merci pour ta réponse jeanc

Par **JEANC**, le **16/06/2008** à **16:19**

re-bonjour bertramp,

merci des éléments que tu apportes...et qui sont tout à fait recevables par n'importe qui d'un peu compréhensif !

j'espère que tu parviendras à un accord avec la Principale...de toute manière, personne ne peut retenir - en fait ou en droit - ton enfant contre ta volonté...mais, il y a des cas, il est vrai où des parents exagèrent !

Revendique ton honnêteté (ce qui est loin du cas de tous les parents...) et le côté ubuesque d'un refus qui ne serait argumenté que dans le souci de t'enquiquiner !

Par rapport au CPE, je comprends ta position et elle t'honore...cette Principale est à tout le moins pointilleuse (restons corrects !).

je reste à ta disposition. Mais tui n'as RIEN à craindre de la justice. Jusqu'à preuve du contraire, ton autorité parentale n'est pas partagée avec le collègue !!

si tout se passe bien, bonnes vacances à toi et bonne classe transplantée à ton fiston !

cordialement

JEAN C.